

Déclaration des Ministres sur le Financement des transports

**Sommet annuel 2013
Financer les transports**

2013

DÉCLARATION DES MINISTRES SUR LE FINANCEMENT DES TRANSPORTS

PRÉAMBULE

Le financement des transports est aujourd'hui un enjeu majeur de la politique des transports. La demande de mobilité au travers de réseaux et de services de transport de grande qualité connaît un essor rapide. En raison des contraintes qui pèsent tant sur les budgets publics que sur les ressources du secteur privé, les gouvernements et les entreprises doivent rechercher ensemble de nouvelles solutions pour assurer à ce secteur un financement stable et à long terme.

Les infrastructures de transport représentent beaucoup plus que du bitume, du béton ou de l'acier : elles constituent la clé de voûte des économies nationales parce qu'elles offrent des liaisons pour le transport de personnes et de biens, donnent accès aux emplois et aux services, et rendent possibles les échanges commerciaux et la croissance économique.

Les investissements dans les infrastructures de transport étant des opérations de longue haleine, il est indispensable et urgent de trouver des solutions de financement solides et crédibles qui favorisent le commerce, la croissance économique ainsi que la durabilité environnementale et sociale.

Les possibilités de financement des infrastructures, des services et des systèmes de transport pour répondre à la demande actuelle et future ont été au cœur des débats des Ministres des transports de tous les pays réunis à l'occasion du Sommet annuel 2013 du Forum International des Transports. Leurs échanges de vues sur le *financement des transports*, auxquels ont pris part des décideurs et des acteurs du secteur venus du monde entier, ont débouché sur l'adoption de la déclaration suivante :

Notant :

qu'un système de transports fiable et intégré sur le plan de l'intermodalité, est essentiel à la prospérité économique et à l'équité d'accès aux biens et aux services ;

qu'un tel système doit être durable, sûr et sécurisé sur le plan financier, tout en respectant des normes très strictes de protection de l'environnement¹ ;

¹ Les Ministres ont rappelé et réaffirmé la *Déclaration* qu'ils avaient faite lors du *Sommet 2012 sur Des transports sans rupture : développer les connexions*.

Reconnaisant :

que de l'investissement suffisant dans les infrastructures et d'entretien de celles-ci sont nécessaires pour faire en sorte que le système de transport soit robuste, de grande qualité et durable ;

Sachant :

qu'une croissance inclusive et durable a besoin d'investissements productifs et de solutions de financement novatrices, en particulier afin de limiter les coûts du transport pour l'industrie et les échanges commerciaux ;

que les investissements dans les transports – y compris dans le renouvellement et l'entretien – qui à la fois augmentent la productivité à long terme et stimulent les activités de construction et l'emploi à court terme, revêtent une importance particulière pour des économies dont la croissance est en berne ;

que la restriction budgétaire et l'austérité fiscale stimule l'innovation dans la recherche de solutions de financement et offre des opportunités pour étudier la réforme du financement des transports ;

Affirmant :

que le financement des transports doit s'inscrire dans une perspective à long terme pour faire coïncider les investissements avec les objectifs stratégiques et les cycles de vie des équipements afin de préserver l'intégrité des réseaux existants ; et

qu'une planification rigoureuse et une mise en œuvre en temps voulu sont cruciales pour que les investissements en transport – particulièrement en infrastructure -- soient efficaces.

Soulignant :

que, parmi d'autres dépenses prioritaires, il importe d'allouer un financement adéquat aux transports et aux infrastructures pour assurer un système transparent, équitable et durable, tout en respectant la répartition des compétences entre les différents niveaux d'administration ;

LES MINISTRES :

Insistent sur la nécessité de mettre en adéquation le financement des infrastructures et services de transport avec le rôle fondamental des transports dans l'économie et la société, tout en tenant compte des contraintes fiscales, ce qui exige :

- des dispositions de financement stables qui facilitent la mise en œuvre de politiques à long terme favorisant le transport durable,
- un financement fondé sur les avantages que les transports procurent,
- des pratiques de financement cohérentes avec les orientations stratégiques d'évolution du secteur, et
- l'adoption de processus décisionnels qui garantissent l'utilisation la plus efficace des ressources financières ;

S'attachent, compte tenu de ces principes, à :

- assurer le financement des investissements, du renouvellement, de l'entretien et de l'innovation technique dans les infrastructures et services nécessaires à la croissance ; et
- faciliter la participation du secteur privé au financement des investissements, le cas échéant.

Réaffirment leur responsabilité de mettre en place des cadres de gouvernance financière efficaces, cohérents et propices à une coopération efficace entre les autorités et avec le secteur privé tout en permettant la recherche de mécanismes de financement novateurs ;

Soulignent qu'il est possible de mieux maîtriser les coûts d'investissement dans les transports et d'innover dans le financement des infrastructures et de l'exploitation en vue de financer les transports de manière durable et selon une logique budgétaire responsable ;

S'accordent à penser que les principes et les pratiques examinés au Sommet 2013 montrent bien l'importance que revêt un investissement soutenu dans les transports pour la croissance, la productivité et la durabilité environnementale à long terme, ainsi que pour la reprise économique à court terme ; à cet égard ils conviennent qu'il y a lieu notamment de noter les points suivants :

Satisfaire la demande croissante de transport

- L'investissement est nécessaire même dans les réseaux bien développés pour éliminer les obstacles à l'efficacité et à la croissance économique, ainsi que pour libérer le potentiel productif de certaines localisations spécifiques.
- Un développement équilibré de systèmes de mobilité intégrés et intermodaux implique qu'un rôle plus important soit dévolu aux modes de transport collectif tout en veillant à ce que ces modes de transport ne grèvent pas excessivement les deniers publics.

Définir les priorités de financement

- La planification et le financement à long terme des infrastructures et des activités de transport exigent des politiques intégrées, stables et fondées sur des objectifs cohérents pour le système de transport.
- S'agissant des investissements dans les grandes infrastructures de transport, il importe d'identifier et d'appréhender l'éventail complet des coûts et des avantages de ces investissements – y compris les coûts externes et les bienfaits économiques et sociaux plus larges – pour établir les priorités de dépense.
- Parmi ces priorités figure l'amélioration de la qualité globale des infrastructures et des services de transport, particulièrement en ce qui concerne la sécurité, la fiabilité, l'accessibilité et l'impact sur l'environnement.
- L'élaboration des politiques à partir de l'analyse des faits doit s'appuyer sur des données appropriées. Le Sommet a servi de catalyseur des efforts internationaux déployés pour produire des informations de meilleure qualité permettant de connaître, en termes d'actifs, la valeur et l'état des infrastructures de transport, ainsi que d'évaluer les dépenses d'entretien et de développement.

- La consultation et la participation du public sont essentielles pour concevoir des politiques d'investissement conformes à l'intérêt général.

Mettre en place des mécanismes pour un financement sain et durable

- Le financement durable des transports a plusieurs sources. Il est essentiel d'assurer la transparence et la fiabilité des flux de revenus pour permettre la mise en œuvre des objectifs stratégiques.
- Des financements aux visées clairement spécifiées et limités dans le temps peuvent apporter stabilité et transparence dans le financement des transports.
- Dans les économies plus développées, les recettes fiscales liées aux carburants peuvent diminuer au fur et à mesure que la consommation de carburant des véhicules routiers s'améliore. Cette tendance s'accélèrera dans les pays où les politiques climatiques ou d'autres politiques environnementales encouragent l'adoption des véhicules alternatifs.
- Le financement privé d'investissements et de projets sous diverses formes, par exemple l'investissement d'entreprises ou les partenariats public-privé, peut jouer un rôle considérable dans l'ensemble de l'investissement consacré au secteur des transports.
- Les pouvoirs publics peuvent faciliter les investissements d'un large éventail de partenaires financiers par l'entremise de banques spécialisées dans le financement d'infrastructures, ainsi que moyennant l'octroi de prêts garantis par l'État et l'émission d'obligations liées aux infrastructures.
- De nouveaux modèles de partenariat et d'autres sources de financement faisant intervenir les secteurs public et privé, peuvent être conçus pour accroître les financements.
- Les partenariats public-privé peuvent se révéler avantageux s'ils sont fondés sur la rentabilité des investissements et dirigés par des promoteurs de projets efficaces. Il convient de bien identifier les risques d'investissement et d'en tenir compte dans les cadres contractuels afin que leur répartition soit judicieuse et leur gestion appropriée. Dans ces partenariats, le choix du type de projet approprié est un aspect important de la gestion des risques.
- Il faut identifier le coût pour le contribuable associé aux PPP, le divulguer, le limiter dans l'optique d'une politique budgétaire prudente, et le comparer au coût pour le contribuable associé aux mécanismes de financement des transports plus traditionnels.
- Les apports des PPP, en termes de réduction de coûts, de mise à disposition accélérée des projets, d'accroissement de la concurrence et autres, doivent être évalués et les enseignements à en tirer dûment documentés pour le plein bénéfice des services de transport concernés.
- Les possibilités d'accroître l'efficacité et l'efficience des processus de sélection, de déroulement, de délivrance et d'exploitation des projets de transport -- chacune de ces étapes permettant d'en réduire le coût -- doivent être considérés comme un complément significatif aux efforts consistant à mobiliser davantage de ressources pour les transports.

- Il est nécessaire de développer encore les processus de maîtrise des coûts qui donnent de bons résultats et de les appliquer afin de réduire les financements requis pour mener à bien des projets de transport.

En conclusion

- Les Ministres du Forum International des Transports se déclarent tous déterminés à mettre en œuvre des politiques favorables à un financement sain et durable du secteur des transports.

Forum International des Transports

2 rue André Pascal

75775 Paris Cedex 16

itf.contact@oecd.org

www.internationaltransportforum.org
